RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'ASBL MABRU

1. Relevé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que frais de représentation :

Conformément à ce qui se pratique à la Ville de Bruxelles, les montants perçus par les membres des organes de gestion sont les suivants :

• Président et Vice-Président :

Emoluments mensuels bruts: 300 € par présence aux réunions du Bureau Permanent,

du Conseil d'Administration, et par réunion

préparatoire de ces séances

• Administrateur membre du Bureau Permanent et observateur :

Jeton de présence : 120 € par présence au Bureau Permanent

80,20 € par présence au Conseil d'Administration

 Autre administrateur (non-membre du Bureau Permanent) et commissaire de la Ville de Bruxelles :

Jeton de présence : 80,20 € pour les réunions auxquelles ils participent.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence ou autre rémunération pour leur présence aux Assemblées Générales.

Aucun autre forfait ni avantage n'est accordé aux administrateurs quelle que soit leur qualité.

La composition du Conseil d'administration en 2020 est la suivante :

• Président :

Nom	Montant brut perçu en 2020	Total présences réunions/réunions préparatoires en 2020
M. Sevket TEMIZ	10.800 €	36/36

• Administrateurs membres du Bureau Permanent :

Nom	Montant brut	Total présences
	perçu en 2020	réunions en 2020
M. Bernard DHONDT,	880,40 €	8/11
M. Michel LEFEVER	1120,40 €	11/11
M. Lionel RIGOLET	840 €	8/11
Mme Laurence CLAERHOUT	760,40 €	8/11
Mme Myrna NABHAN	1000,40 €	10/11
M. Mustapha AMRANI	640,40 €	6/11
M. Stefan BOSMANS	440,20 €	4/11
M. Rudi WALDERS	1000,40 €	10/11

• Autres administrateurs (non-membres du Bureau Permanent) :

Nom	Montant brut perçu en 2020	Total présences réunions en 2020
M. Mohammed MECHBAL ¹	0,00 €	0/1
M. Michel BARNSTIJN	160,40 €	3/3
Mme Stéphanie UNY	0€	1/3
Mme Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA	160,40 €	2/3

En dehors de leurs émoluments ou jetons de présence, aucun administrateur, observateur ou commissaire de la Ville de Bruxelles ne reçoit un quelconque avantage en nature (ni téléphone, ni GSM, ni carte de carburant, ni véhicule, ni une quelconque indemnité forfaitaire) dans le cadre de sa mission.

Le président Sevket Temiz bénéficie d'un téléphone portable, d'un abonnement téléphonique et d'une tablette.

Aucun membre du Bureau Permanent et du Conseil d'Administration n'a rentré de frais de représentation auprès de l'ASBL Mabru.

2. Liste des voyages auxquels des mandataires ont participé :

Néant.

3. Inventaire des marchés publics conclus en 2020 :

L'asbl Mabru n'est pas une entité adjudicatrice au sens de la loi du 17 juin 2016.

Néanmoins, dans un souci de bonne gestion, l'asbl Mabru organise une mise en concurrence, basée sur des critères et des exigences transparentes et ce dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et de transparence. Un avis de marché a donc été publié au Bulletin des Adjudications et au Journal officiel de l'Union européenne pour le marché suivant :

Type de marché	Date	Bénéficiaire	Montants TVAC
Installation d'un système de détection	12 février 2020	Telenet	117.035,32 €
incendie généralisée sur le site du			
Marché Matinal de Bruxelles			

4. Liste des subsides octroyés à l'asbl Mabru par la Ville de Bruxelles :

- Subside de 10.000 euros pour l'organisation de la promotion des commerçants du Marché Matinal de Bruxelles et pour l'organisation d'animations et/ou d'illuminations

_

¹ N'assiste qu'à l'Assemblée Générale.

5. Liste des mandataires publics siégeant au sein de Mabru ASBL :

Sont mandataires politiques et membres des organes de gestion de Mabru ASBL :

- M. Michel BARNSTIJN, président, administrateur, Conseiller CPAS.
- M. Sevket TEMIZ, président, administrateur, Conseiller communal.
- M. Mustapha AMRANI, administrateur, Conseiller communal.
- Mme Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA, administratrice, Conseillère communale.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 2021

S. TEMIZ

Président de l'asbl Mabru